



## PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JANVIER 2024

L'an 2024, le 30 janvier à 19h30

Les membres de l'association Toutes à l'école, association numéro 48 780 77 86 000 57, déclarée à la préfecture de Lille et publiée au *Journal Officiel* du 7 janvier 2006, se sont réunis ce jour, salle Etienne-Pernet, 15, place Etienne-Pernet, 75015 Paris, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.

Les convocations écrites ont été régulièrement faites en date du 12 janvier 2024 et adressées à tous les membres de l'association par lettre ou par courrier électronique.

L'assemblée est présidée par Madame Martine/Tina LEYNAUD-KIEFFER en sa qualité de présidente de l'association, assistée de Madame Christiane SAUNIER, secrétaire générale, désignée secrétaire de séance.

Une feuille d'émargement a été mise à disposition et signée par tous les membres présents. Ladite feuille de présence permet de constater que 65 membres votants sont présents. 111 membres sont valablement représentés.

### Allocution de bienvenue

Madame la présidente ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale ordinaire.

Les membres adhérents présents ou représentés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du rapport annuel d'activité ;
- approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2022-2023 après lecture du rapport du commissaire aux comptes ;
- approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2022-2023 ;
- approbation des conventions réglementées ;
- quitus aux administrateurs ;
- approbation du budget 2023-2024 ;
- renouvellement et nouveaux mandats administrateurs.

65, rue de la Saussière  
92100 Boulogne-Billancourt  
France  
Tél. : +33 (0)1 46 02 75 39  
[contact@toutesalecole.org](mailto:contact@toutesalecole.org)  
[www.toutesalecole.org](http://www.toutesalecole.org)





### **Première résolution : approbation du rapport annuel d'activité**

Madame la présidente rappelle quels ont été les événements majeurs et l'actualité de l'association au cours de l'année écoulée.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

### **Deuxième résolution : approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2022-2023**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'association, la lecture du rapport du commissaire aux comptes et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 2022-2023 tels qu'ils ont été présentés par Monsieur Pascal Vigier, trésorier de l'association, approuve lesdits comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 juillet 2023.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

### **Troisième résolution : approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2022-2023**

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un excédent comptable de 574 k€ et propose d'affecter cette somme aux réserves libres de l'association.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

### **Quatrième résolution : approbation des conventions réglementées**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

### **Cinquième résolution : quitus aux administrateurs**

Au vu des chiffres présentés et des explications apportées, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion à la présidente et aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 juillet 2023.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

### **Sixième résolution : approbation du budget 2023-2024**

Le budget est présenté pour l'année à venir. L'assemblée générale arrête le budget dépenses (hors Mission 2) de l'exercice 2023-2024 pour un montant de 4 441 k€, ainsi que le budget ressources pour un montant de 4 970 k€.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*



### **Septième résolution : renouvellement mandats et nouveaux administrateurs**

Cinq membres du conseil d'administration arrivent à la fin de leur mandat. Il est demandé à l'assemblée générale de bien vouloir renouveler pour les trois années à venir les mandats de :

- Valérie Arnold

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

- Marie-Hélène Bensadoun

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

- Marie-Claude Mayer

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

- Vincent Soulier

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

- Pascal Vigier

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

Six nouveaux membres ont été cooptés par le conseil d'administration et sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, à savoir :

- Frédéric Charpentier

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

- Kevin Guenegan

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

- Anne Laviron

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*



- Jean-Marie Leloup

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

- Yann Rivoallan

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

- Marie-José Rubini

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.*

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la présidente et la secrétaire de séance

Fait à Paris, le 30 janvier 2024

La présidente  
Martine/Tina LEYNAUD-KIEFFER

La secrétaire générale  
Christiane SAUNIER